

SEANCE DU 13 AVRIL 2011

L'an deux mil onze et le treize avril à dix heures, les Membres du Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M.LEFEBVRE Alain, Maire.

Présents : Mrs LEFEBVRE, DESPLANCHES, DANE, VAN DER LINDEN, JEGO, JOLLY, Mmes BOUTOUR. MOREAU. VAN DEN DRIESSCH.

Absent excusé non représenté : Mr JUILLET

Absent excusé Mr NOUMEDOR représenté par Mr LEFEBVRE

Monsieur JEGO a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation : 07 avril 2011 date d'affichage : 20 avril 2011

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 10

Lecture de la dernière séance en date du 23 février 2011, à l'unanimité des Membres présents, celle-ci est acceptée.

1) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2010 EAU ET ASSAINISSEMENT M49

Le conseil municipal à l'unanimité des Membres présents et représentés APPROUVE le compte de gestion remis par Mme la Trésorière de Provins et le compte administratif 2010 qui présente un :

* excédent d'investissement de 6 386 € 87

* excédent de fonctionnement de 4 312 € 85

Soit un résultat de clôture au 31 décembre 2010 de 76 882 € 51 (avec reprise des résultats de 2009)

2) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal à l'unanimité des Membres présents et représentés VOTE le budget primitif 2011 eau et assainissement qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 16 234 € 13 et en recettes et dépenses d'investissement à 103 848 € 38.

3) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2010 COMMUNAL M14

Le conseil municipal à l'unanimité des Membres présents et représentés APPROUVE le compte de gestion remis par Mme la Trésorière de Provins et le compte administratif 2010 qui présente un :

* excédent d'investissement de 1 977 € 23

* excédent de fonctionnement de 154 197 € 83

Soit un résultat de clôture au 31 décembre 2010 de 245 198 € 75 (avec reprise des résultats de 2009)

4) VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2011

Le conseil municipal à l'unanimité des Membres présents et représentés VOTE le budget primitif 2011 qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 52 361 € 29 et en recettes et dépenses d'investissement de 195 000 €.

5) VOTE DES TROIS TAXES

Le conseil municipal à l'unanimité des Membres présents et représentés DECIDE de reconduire pour l'année 2011 les taux de 2010 à savoir :

Taxe habitation 7,07% taxe foncière bâti 10,03% taxe foncière non bâtie 19,98%

6) ZONE DE RALENTISSEMENT A L'ENTREE DES VILLAGES DE VILLEGRUIS ET LOUAN

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Général rappelant qu'en 2010 la commune était retenue au titre de la mise en œuvre du programme des « sections d'approches d'agglomération » limitées à 70 km/h.

Ces travaux pourront se dérouler durant l'été 2011.

Le conseil municipal DONNE un avis favorable à ce programme et AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Conseil Général.

7) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS – APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLET.

Vu la loi du 12 juillet 1999 relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale.

Vu le code général des impôts et son article 1609 noniè C

Vu l'arrêté préfectoral n°11.AC.03 du 18 janvier 2011 portant adhésion, au 1^{er} janvier 2011, de la commune de Melz-sur-Seine à la communauté de communes du provinois

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges en date du 18 février 2011, annexé

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents et représenté APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

8) TARIF CONCESSION CIMETIERE

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents et représenté DECIDE de reconduire les tarifs concessions cimetièrre à savoir :

* 98 € pour une concession à perpétuité + 25 € de frais d'enregistrement soit 123 €

9) REDEVANCE ERDF POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du SIESM77, concernant la redevance d'occupation du domaine public. A cet effet, la redevance maximale applicable aux communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants est des 183 €. Il convient à l'assemblée de délibérer. A l'unanimité des Membres présents et représenté, le conseil municipal DECIDE de mettre en place cette redevance.

10) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE

Le conseil municipal a délibéré en date du 21 septembre 2010 pour l'avancement de grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe en 1^{ère} classe. Après un avis favorable du comité technique paritaire et de la commission administrative paritaire, il appartient à l'assemblée d'ouvrir le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps non complet.

A l'unanimité des Membres présents et représenté le conseil municipal DONNE un avis favorable à l'ouverture de ce poste.

11) POINT SUR LES COMMISSIONS

Monsieur DESPLANCHES délégué auprès de la C.L.I et de la communauté de communauté ainsi que Madame MOREAU Isabelle déléguée au SIVOS rendent compte au conseil municipal de leur réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 00.

Vu par Nous, LEFEBVRE Alain, Maire de la Commune de Louan Villegruis Fontaine pour être affiché le 20 avril 2011 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le Maire,
Alain LEFEBVRE